

Enseignement supérieur – Études en médecine et dentisterie

## 2 582 candidates et candidats à l'examen d'entrée en médecine et dentisterie de septembre

La seconde épreuve de l'édition 2019 de l'examen d'entrée aux études en médecine et en dentisterie en Fédération Wallonie-Bruxelles s'est tenue ce mercredi 4 septembre 2019. Réunis dans deux palais de Brussels Expo pour la journée d'examen, 2 582 candidates et candidats ont pris part à l'épreuve, qui s'est bien déroulée. Les résultats seront annoncés le 14 septembre.

Sur les 2 859 inscriptions confirmées, 2 582 candidates et candidats se sont effectivement présentés à Brussels Expo pour prendre part à l'épreuve, soit un taux de participation de 90 %.

Sur l'ensemble des participantes et participants, 8 sur 10 avaient pris part à au moins l'une des éditions précédentes. Les personnes qui avaient déjà présenté l'examen sans succès lors des deux années académiques précédentes n'étaient quant à elles pas autorisées à se réinscrire en vertu de la législation en vigueur.

On comptait donc 20 % de premières participations à cet examen. En termes de genre, on compte, comme lors des épreuves précédentes, deux fois plus de candidates que de candidats. Par ailleurs, un tiers sont des personnes non-résidentes, cette proportion augmentant d'année en année (17 % 2017 et 26 % en 2018) et 85 % envisagent des études en médecine. Enfin, 28 personnes bénéficiaient d'un aménagement raisonnable accordé par la commission médicale et le Jury dans une optique inclusive, principalement sous la forme de temps supplémentaire pour répondre aux questions.

L'épreuve comportait, comme lors des éditions précédentes, un total de 120 questions à choix multiples réparties entre le matin et l'après-midi en 2 séries de 60 questions portant sur les 8 matières évaluées : 4 matières scientifiques (chimie, biologie, physique, mathématiques), d'une part, et 4 matières relatives à la communication et à l'analyse critique de l'information (raisonnement, communication, éthique, empathie), d'autre part.

Celles et ceux qui auront obtenu une moyenne d'au moins 10/20 pour chacune des 2 parties et un minimum de 8/20 pour chacune des 8 matières obtiendront leur attestation de réussite.

L'épreuve s'est bien déroulée. Les résultats individuels seront consultables en ligne par les candidates et candidats dès le 14 septembre 2019, et les attestations de réussite directement téléchargeables. Les copies individuelles seront également mises à leur disposition dès le lendemain.

Celles et ceux qui n'auront pas été déclarés lauréats pourront, s'ils le souhaitent, présenter de nouveau l'examen en 2020 pour autant qu'ils répondent encore aux conditions de participation.

### CONTACTS

Romain Poriaux / ARES / T +32 2 225 45 89 / M +32 473 832 517 / [romain.poriaux@ares-ac.be](mailto:romain.poriaux@ares-ac.be)

Fleur Jasoigne / ARES / T +32 2 225 45 37 / M +32 495 167 226 / [fleur.jasoigne@ares-ac.be](mailto:fleur.jasoigne@ares-ac.be)

L'ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ARES) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale.

EN SAVOIR + : [WWW.ARES-AC.BE](http://WWW.ARES-AC.BE)